

**Lycée Général, Technologique
et Professionnel
CLEMENT MAROT**

59 rue des augustins
46000 CAHORS
Téléphone :
05 65 35 25 17
mél :
0460007h@ac-toulouse.fr

Dossier suivi par :
Auguste VIEIRA DE RESENDE
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques
Téléphone :
05 65 35 86 16
mél :
auguste.vieira@ac-toulouse.fr



Information aux parents des élèves
inscrits en :
- 2nde BAC PRO ASSP
- 1^{ère} année CAP AAGA

Objet : Aptitude aux travaux règlementés pour les élèves mineurs

Madame, Monsieur,

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle BAC PRO ASSP ou CAP AAGA, aura à effectuer des travaux pratiques sur le plateau technique du lycée ainsi qu'en milieu professionnel. Certains de ces travaux réalisés par les élèves mineurs sont dits « règlementés » (utilisation d'équipements ou de produits dangereux) et nécessitent d'obtenir préalablement un avis d'aptitude délivré par le médecin scolaire.

En vue de réaliser ce bilan médical qui se déroulera dans les premières semaines de la rentrée scolaires et afin de permettre à votre enfant de suivre et d'effectuer les travaux pratiques prévus en formation, nous vous demandons de compléter et retourner le questionnaire ci-joint dans une enveloppe fermée mentionnant le nom de l'élève, au secrétariat du lycée professionnel, bureau de Madame Catherine OLLIVOT.

Pour la visite médicale dont la date sera précisée ultérieurement, nous vous demanderons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles concernant sa santé en votre possession (comptes rendus récents de radiographies, examens biologiques, rapports médicaux, tous documents concernant une problématique de santé s'il y en a une).

Pour toute question relative à cette visite médicale, veuillez contacter Madame Farah STUCKER, infirmière du lycée aux coordonnées suivantes : 05 65 35 86 75

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Auguste VIEIRA DE RESENDE,
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques



PJ

Questionnaire de santé confidentiel (à déposer au secrétariat du lycée professionnel dans une enveloppe fermée)